



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03206

Numéro SIREN : 528 839 616

Nom ou dénomination : 1001 CLES IMMO.COM

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2017 sous le numéro de dépôt 16632

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffefr

1001 CLES IMMO.COM
2 chemin des Prés
34160 Sussargues

V/REF :
N/REF : 2010 B 3206 / 2017-B-16632

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 28/09/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2017

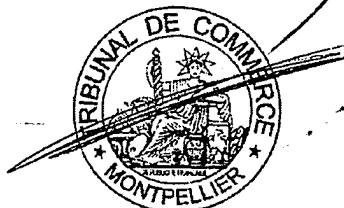
Concernant la société

1001 CLES IMMO.COM
Société à responsabilité limitée
2 chemin des Prés
34160 Sussargues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-16632 le 28/09/2017

R.C.S. MONTPELLIER 528 839 616 (2010 B 3206)

Fait à MONTPELLIER le 28/09/2017,
LE GREFFIER



10 B 3206

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

16632

laire obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)

1

1001 CLES IMMO.COM Néant

ésignation de l'entreprise SARL 1001 CLES IMMO.COM
adresse de l'entreprise 2 CHEMIN DES PRESACHAT-VENTE-LOCATION-ESTIMATION
34160 SUSSARGUES 2, Chemin des Prés

Numéro SIRET * 5 2 8 8 3 9 6 1 6 0 0 0 2 6

34160 SUSSARGUES
Tél. 04 67 86 11 34 www.1001cles.com
SARL au capital de 5 000 € RCS Montpellier 528 839 616
Code APE 6831 Z - Carte Professionnelle N° 2011-34-2425
Garantie Financière - RCP SOCAMAB 120.000€

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	2 320	1 000
Immobilisations corporelles *		028	030	22 478	14 104
Immobilisations financières * (1)		040	042		1 489
	Total I (5)	044	048	24 798	16 593
					21 470
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		47 140
	Autres * (3)	072	074		6 114
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086		22 143
Charges constatées d'avance *		092	094		2 324
	Total II	096	098		77 721
					83 958
	Total général (I+II)	110	112	24 798	94 314
					105 428
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120		5 000	5 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		500	500
Réserves réglementées*		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131)		64 361	64 361
Report à nouveau		132		(44 473)	(50 546)
Résultat de l'exercice		134		27 548	6 073
Provisions réglementées		136			
	Total I	140		52 936	25 388
Provisions pour risques et charges		142			
Emprunts et dettes assimilées		154			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		156			2 178
Fournisseurs et comptes rattachés *		164			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	166)		4 921	7 003
Produits constatés d'avance		172		36 457	70 859
	Total III	174			
		176		41 378	80 040
	Total général (I + II + III)	180		94 314	105 428
RENOVIS	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(1)	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(2)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certif-l-e conforme
à l'original

Désignation de l'entreprise A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6				Néant		
		Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 5						
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209		210				
Production vendue	biens intracommunautaires	215		214				
	services *	217		218				
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	306 916	257 583		
Production immobilisée *				224	1001 CLES IMMO.COM ACHAT-VENTE-LOCATION-ESTIMATION 2, Champs des Prés 34160 SUSSARGUÈS Tél. 04 67 86 11 69 - WWW.1001cles.com			
Subventions d'exploitation reçues				226	SARL au capital de 5 000€ - RCS Montpellier 528 839 616 Code APE 6831 Z - Carte Professionnelle N° 2011-34-2426			
Autres produits				230	Garantie Financière - CCP SOCCAMAB 120.000€			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	306 924	257 643		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
Variation de stock (marchandises) *				236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	100 841	99 406		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	942)	244	7 641	6 707		
Rémunérations du personnel *				250	121 662	99 566		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	44 189	40 501		
Dotations aux amortissements *				254	4 877	5 155		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259)	262	156	12		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)			264	279 365	251 346		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	27 559	6 297		
Produits financiers				280				181
Produits exceptionnels				290				
Charges financières				294	11	212		
Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347)	300				193
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D)	348						
Impôts sur les bénéfices *				306				
2 - BÉNÉFICE OU Perte : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	27 548	6 073		
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	27 548	314		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
Provisions non déductibles *				322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324				
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Entreprise nouvelles (44. séries)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 séries)	127	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. séries)	981		Jeune entreprise innovante (44. séries A)	989		Bassins d'emploi à redimensionner (art 44 quaterdecies)	991	
Divers ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	25 490	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
Déficits antérieurs reportables : * 4.3 4. Q18nt imputés sur le résultat :							360	25 490
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372		

1001 CLES IMMO.COM

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros

Siège social :

2 CHEMIN DES PRES

34160 SUSSARGUES

R.C.S : 528839616

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2017**

Le 30 juin 2017,
à 10 heures,

Madame NATHALIE GARCIA, détenant 25 parts sociales,
Monsieur FRANK GARCIA, détenant 25 parts sociales,

associés de la société **1001 CLES IMMO.COM**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social,
sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents

Madame NATHALIE GARCIA, préside la séance en qualité de gérant

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital
social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et
réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par
lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

NG
FG

- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 27 548 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écouté.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 faisant ressortir un bénéfice de 27 548 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 27 548 Euros, de la façon suivante :

-
- En «Autres réserves» en totalité

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Nathalie GARCIA et la société au cours de l'exercice écouté, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Nathalie GARCIA, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Franck GARCIA et la société au cours de l'exercice écouté, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

NEX
FG

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Franck GARCIA, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération du gérant à 48 000,00 Euros annuel, sur l'année 2017, charges sociales en sus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

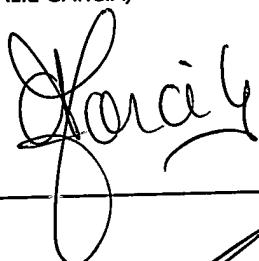
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Madame NATHALIE GARCIA,



Monsieur FRANK GARCIA,

